

Guinée

En 2013, la Guinée a réalisé des progrès modestes sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. En dépit des troubles politiques dans ce pays, le Conseil national de transition a approuvé un nouveau Code du travail. Le gouvernement a également prorogé de deux ans le Plan d'action national sur lutte contre la traite des personnes et émis des décrets pour protéger les enfants de la violence dans les écoles et du travail dans les mines d'or. Il a également financé un centre de protection des victimes de la traite des enfants. Toutefois, en Guinée, des enfants continuent d'être astreints au travail des enfants dans l'agriculture et aux pires formes de travail des enfants en conséquence de la traite des personnes. Le gouvernement n'a pas de mécanisme de coordination entre les comités gouvernementaux existants et il mène un nombre limité de programmes sociaux pour lutter contre le travail des enfants. Les capacités du gouvernement à faire respecter les lois sur le travail des enfants sont limitées.

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants, y compris de ses pires formes, en Guinée sont proposées :

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Lois	Augmenter l'âge minimum de scolarité obligatoire pour qu'il corresponde à l'âge minimum d'admission à l'emploi.	2009 – 2013
	Veiller à la pleine application du Code de l'enfant.	2009 – 2013
	Veiller à ce que les lois soient conformes aux normes internationales concernant le travail des enfants, y compris le Code du travail, le Code minier et le Code de l'enfant.	2010 – 2013
	Étendre les dispositifs de protection aux enfants travaillant sans rémunération, à titre temporaire ou sans contrat.	2009 – 2013
	Veiller à appliquer l'interdiction pour tous les enfants de se livrer à des activités minières dangereuses, y compris en définissant le rôle des auxiliaires.	2010 – 2013
	Ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication des enfants dans les conflits armés.	2013
Mise en application	Veiller à ce que des inspections du travail soient menées dans tous les secteurs, y compris dans ceux où le travail des enfants est particulièrement fréquent.	2010 – 2013
	Faire appliquer effectivement les dispositions juridiques relatives à l'enseignement public gratuit.	2013
	Garantir des moyens de transport, un équipement, des ressources financières et une formation du personnel suffisants pour mener les inspections du travail des enfants.	2012 – 2013
	Évaluer les priorités budgétaires dans la perspective de fournir des ressources permettant de mener des inspections du travail et des procédures pénales efficaces en ce qui concerne les pires formes de travail des enfants.	2009 – 2013
	Veiller à ce que toutes les affaires de travail des enfants fassent l'objet d'enquêtes et de poursuites en justice appropriées.	2010 – 2013
	Rassembler et publier les informations relatives aux enquêtes, poursuites judiciaires, condamnations et sanctions	2011 – 2013

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	pénales liées au travail des enfants.	
Coordination	Établir des mécanismes de coordination pour lutter contre le travail des enfants, y compris ses pires formes.	2010 – 2013
	Clarifier les rôles et les responsabilités des divers comités chargés de lutter contre les pires formes de travail des enfants, notamment la traite des enfants, et assurer une coordination entre le CNLTP et l'OPROGEM.	2011 – 2013
	Veiller à ce que les réunions requises tous les trimestres du Comité national de lutte contre la traite des personnes aient bien lieu.	2011 – 2013
Politiques gouvernementales	Fixer des objectifs et des résultats concrets pour « Un monde digne des enfants » ainsi que pour d'autres politiques relatives au travail des enfants.	2009 – 2013
	Évaluer l'impact que peuvent avoir les politiques existantes sur la lutte contre les pires formes de travail des enfants.	2010 – 2013
	Réaliser des recherches plus approfondies, notamment sur le fait de savoir si des enfants effectuent des travaux dangereux dans les rues, afin d'orienter la conception des politiques et des programmes, et sur les risques de santé, de sécurité au travail ou autres liés au travail des enfants.	2012 – 2013
	Mener des recherches pour déterminer les activités des enfants qui travaillent dans le gardiennage des troupeaux, la pêche, l'industrie manufacturière, les restaurants et les industries artisanales informelles, les transports et le bâtiment afin d'orienter les politiques et les programmes.	2013
Programmes sociaux	Élargir les programmes sociaux en vue de fournir des services aux enfants astreints ou risquant d'être astreints aux pires formes de travail des enfants, en particulier dans le domaine du secteur informel, de l'agriculture, de la traite des personnes, de l'exploitation minière et du travail domestique.	2009 – 2013
	Veiller à ce que des systèmes appropriés soient en place pour assurer le transfert des enfants des autorités gouvernementales aux programmes de protection des services sociaux.	2010 – 2013
	Évaluer l'impact que peuvent avoir les programmes sociaux existants sur la lutte contre le travail des enfants.	2011 – 2013
	Amplifier les efforts visant à mettre en œuvre la politique d'enregistrement des naissances.	2011 – 2013
	Prendre des mesures pour veiller à ce que les enfants aient accès à une éducation de qualité et garantir leur sécurité dans les établissements scolaires, notamment en menant des actions pour éliminer les obstacles à l'éducation tels que le manque d'enseignants, de manuels scolaires et de matériels pédagogiques ainsi que le mauvais état des infrastructures scolaires.	2010 – 2013